



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Séance du 27 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	9	9

L'an 2026, le 27 Avril, à 18H30, le Conseil administratif du CCAS de la Commune de Us s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bourgin, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux membres le mardi 21 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le tableau d'affichage devant la Mairie ce même jour.

Vote A l'unanimité	
Pour :	8
Contre :	0
Blanc :	1

Présents : MM BOURGIN Jhony, QUILLET Delphine, SINTY Eliane, PAEZ REZENDE Michèle, GUEGUINIAT Alexandra, GOBI Mireille, CUSSY Alain et AUBIN Alain

Excusés : MURARO Aurélie donne pouvoir à Mme GOBI Mireille

Absents :

Secrétaire : QUILLET Delphine

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture du
Val d'Oise.

Le 27 avril 2026

D2026_001 Election du vice-président du CCAS

Suite à l'installation du conseil municipal le 21 mars 2026, Monsieur BOURGIN Jhony a été élu Maire de la commune de Us et d'après l'article L123-6 du CGCT le président du CCAS.

Mme PAEZ REZENDE Michèle se présente à l'élection du vice-président du CCAS.

Le vote a eu lieu à bulletin secret. Chaque membre, à l'appel de son nom, a voté.

Résultats du scrutin :

Nombre de votants : 8

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 8

Majorité absolue : 5

A obtenu :

Mme PAEZ REZENDE Michèle : 8 voix

Madame PAEZ REZENDE est élue vice-présidente du CCAS



République Française
Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Commune d'US

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 095-219506250-20260427-2026_001-DE



2026/001

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le Président
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.